

En Occitanie, le transport scolaire régional est

GRATUIT

selon les conditions prévues par le règlement.



Transport scolaire régional

INSCRIPTIONS

du lundi 15 juin au jeudi 31 juillet 2026

La carte de transport scolaire donne droit à 1 aller-retour par jour pour les demi-pensionnaires et externes et 1 aller-retour par semaine pour les internes en train ou en car. Seule la Région a autorité pour décider du mode de transport emprunté ou de l'attribution d'une allocation. Une participation forfaitaire de 25€ est demandée pour toute inscription après le 31 juillet.

Les conditions d'accès à la gratuité

Pour bénéficier de la gratuité du transport scolaire, l'élève doit :

- Résider en Occitanie et réaliser un trajet en dehors du territoire des communautés d'agglomération, métropoles et communautés urbaines.
- Être scolarisé de la petite section de maternelle à la terminale.
- Habiter à une distance minimale de l'établissement fixée à 1km par le règlement.
- Fréquenter l'établissement de secteur. Afin de préserver l'égalité des chances, la Région permet de déroger à cette sectorisation pour des motifs pédagogiques (enseignements spécifiques, etc.).
- Utiliser le service régulièrement.

Que permet votre abonnement ?

La carte de transport permet :

- un accès au transport scolaire,
- de voyager en illimité, tout au long de l'année scolaire, sur les cars du réseau (lignes commerciales non réservées aux trajets scolaires).

Infos et inscriptions :

lio-occitanie.fr